



Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/1993/51
29 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond
Genève, 28 juin-30 juillet 1993
Point 19 de l'ordre du jour provisoire*

PROMOTION DE LA FEMME

Application du plan à moyen terme à l'échelle du système
en ce qui concerne les femmes et le développement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 6	3
I. TENDANCES OBSERVEES EN CE QUI CONCERNE L'INTEGRATION DU PLAN A MOYEN TERME A L'ECHELLE DU SYSTEME DANS LES PROGRAMMES ET BUDGETS-PROGRAMMES DES ORGANISATIONS DU SYSTEME	7 - 18	4
A. Démarginalisation et activités expressément axées sur les femmes	10	6
B. Sensibilisation aux spécificités des hommes et des femmes	11	6
C. Les femmes et l'environnement	12 - 13	7
D. Renforcement des capacités institutionnelles	14	8
E. Participation accrue des organisations aux activités concernant les femmes et le développement	15	8
F. Ressources consacrées aux activités relatives aux femmes	16 - 18	9

* E/1993/100.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
II. APPLICATION DES OBJECTIFS DU PLAN A MOYEN TERME A L'ECHELLE DU SYSTEME EN CE QUI CONCERNE LES FEMMES ET LE DEVELOPPEMENT	19 - 46	11
III. CONCLUSIONS	47 - 50	22
<u>Annexe.</u> ORGANISMES APPLIQUANT LE PLAN A MOYEN TERME A L'ECHELLE DU SYSTEME EN CE QUI CONCERNE LES FEMMES ET LE DEVELOPPEMENT EN 1992-1993		24

INTRODUCTION

1. Par sa résolution 1985/46, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination (CAC) de formuler un plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne les femmes et le développement pour la période 1990-1995. Le plan en question (E/1987/52), qui a été adopté par le Conseil dans sa résolution 1987/86, traduit en objectifs de planification et de programmation des organismes du système les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme¹ et sert de cadre pour la mise en oeuvre, à l'échelle du système, des Stratégies pendant la période 1990-1995. Le Conseil a recommandé au Comité administratif de coordination de prendre les dispositions nécessaires pour appliquer le plan et en suivre l'application.
2. Conformément aux résolutions 1985/46, 1986/71 et 1987/86 du Conseil économique et social, une analyse interorganisations des programmes des organismes des Nations Unies concernant la promotion de la femme (E/1989/19) a été soumise au Comité du programme et de la coordination (CPC) et au Conseil économique et social. Ce document analyse les activités du système des Nations Unies par rapport aux objectifs des Stratégies de Nairobi et contient des données de référence pour vérifier et suivre les progrès effectués dans la réalisation des objectifs du plan à moyen terme à l'échelle du système.
3. Par la suite, dans sa résolution 1989/105, le Conseil a prié le Secrétaire général, agissant en qualité de Président du Comité administratif de coordination, de faire rapport au Comité du programme et de la coordination et au Conseil, tous les deux ans, les années impaires, sur la mesure dans laquelle le plan à moyen terme à l'échelle du système avait été intégré dans les programmes et budgets-programmes des organismes des Nations Unies, en prenant pour base l'analyse interorganisations des programmes. Le premier rapport a été présenté au CPC et au Conseil en 1991 (E/1991/16). Il en ressort que le plan a fait prendre conscience de la nécessité d'identifier les activités concernant les femmes et le développement, ce qui s'est traduit par l'établissement par les organismes du système de rapports plus complets sur les activités inscrites à leur budget ordinaire durant l'exercice biennal 1990-1991. Il en ressort également que les organismes ont davantage développé leurs activités opérationnelles portant sur des questions précises relatives aux femmes que leurs programmes consacrés à une analyse détaillée de la condition de la femme.
4. Le présent rapport a été établi à partir des informations communiquées par 20 organismes des Nations Unies. Ces organismes avaient été priés de fournir des renseignements sur les activités qui avaient été intégrées dans leurs plans et budgets-programmes respectifs comme suite au plan à moyen terme à l'échelle du système et sur les ressources affectées à la réalisation des objectifs et stratégies arrêtés à cet égard pendant l'exercice biennal 1992-1993 ainsi que ceux prévus pour l'exercice 1994-1995.
5. Le présent rapport a pour objet de donner un aperçu global des tendances caractérisant l'intégration du plan dans les programmes et plans des organismes du système. Les informations concernant l'allocation des ressources sont difficilement comparables en raison du manque d'harmonisation des cycles budgétaires et de l'éventail des définitions des activités, sous-programmes et programmes utilisées par les organismes du système. Pour nombre de projets et

programmes exécutés par le système, il est également difficile de déterminer la part des ressources consacrées à des questions relatives aux femmes. On s'est néanmoins efforcé de présenter des informations aussi détaillées et comparables que possible sur les allocations de ressources.

6. En 1991, le CAC, comme suite aux recommandations formulées par le CPC à sa trentième session, a soumis un rapport sur les programmes et ressources du système des Nations Unies (E/1991/42 et Add.1 et 2) qui comprenait, entre autres, des renseignements sur les femmes et le développement. Ce rapport présentait les informations fournies par certaines organisations, en fonction des grands programmes du plan à moyen terme relatif aux femmes et au développement, et ce sont ces informations qui sont utilisées dans le présent rapport pour l'exercice biennal 1990-1991. Il convient de signaler que le rapport du CAC englobait les ressources provenant de toutes les sources de financement, tandis que l'analyse des programmes distinguait entre ressources prévues dans le budget ordinaire et ressources extrabudgétaires, dont l'assistance matérielle et les prêts.

I. TENDANCES OBSERVEES EN CE QUI CONCERNE L'INTEGRATION
DU PLAN A MOYEN TERME A L'ECHELLE DU SYSTEME DANS LES
PROGRAMMES ET BUDGETS-PROGRAMMES DES ORGANISATIONS
DU SYSTEME

7. Les organismes du système se sont de plus en plus attachés à la question de la participation des femmes au développement dans leurs programmes de travail et instruments et projets de planification. Des entités comme l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et la Division de la promotion de la femme du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires (Office des Nations Unies à Vienne), sont de par leur constitution et leurs travaux essentiels, entièrement consacrés à l'intégration des femmes dans le développement et par conséquent à la promotion de la femme. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme entreprend des recherches et met au point des programmes de formation visant à sensibiliser l'opinion aux questions relatives à la femme et à aider les femmes à relever de nouveaux défis, et l'UNIFEM vise surtout à assurer la participation directe des femmes au développement, en particulier au processus de prise de décisions économiques.

8. Plusieurs autres organisations ont mis au point au cours de ces dernières années divers instruments dans ce domaine, qu'il s'agisse de plans de programmes, de groupes de travail et/ou de programmes ou sous-programmes complets relatifs aux femmes et au développement. Le plan d'action pour l'intégration des femmes au processus de développement demeure prioritaire dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; le Programme et plan d'action pour l'intégration des femmes au développement industriel 1990-1995 de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel couvrent la même période que le plan à moyen terme à l'échelle du système concernant les femmes et le développement; l'Organisation maritime internationale, qui a élaboré en 1988 une stratégie pour l'intégration des femmes au secteur maritime, a arrêté en 1992 un Plan d'action pour l'intégration des femmes au secteur maritime fondé sur les principes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard

des femmes, comme il est recommandé dans le plan à moyen terme à l'échelle du système. Le troisième plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) souligne que l'instauration de l'égalité entre les sexes (et plus particulièrement l'amélioration de la condition de la femme) constitue l'une des trois grandes priorités de l'activité de l'Organisation. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) continue à intensifier son programme de vulgarisation sur les femmes et l'environnement. Le programme de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) contient un sous-programme complet consacré à la participation des femmes au développement. La CESAP prévoit pour le prochain exercice biennal (1994-1995) d'élaborer un plan d'action pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a indiqué que la prochaine réunion interinstitutions sur la lutte internationale contre l'abus des drogues (1994) aurait pour thème principal les femmes, l'abus des drogues et le contrôle des drogues. Au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Groupe d'étude sur la femme et le développement du Département du développement économique et social poursuit ses travaux dans ce domaine. Le Centre du commerce international a fait de la participation des femmes au développement du commerce l'une de ses principales priorités pour le plan à moyen terme pour 1992-1997. La stratégie de la Banque mondiale en ce qui concerne la participation des femmes au développement, qui préconise l'intégration des besoins des femmes dans tous les aspects des politiques et programmes de développement, est de plus en plus appliquée, et les activités dans ce domaine se sont nettement développées.

9. D'autres organisations ont pris en compte certains aspects précis des questions relatives aux femmes dans les programmes et plans d'action relevant de leurs domaines de compétence respectifs. Par exemple, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) aide les femmes et les filles dans le cadre de ses trois grands programmes qui couvrent l'éducation, la santé et les secours et les services sociaux. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), organisation qui a la responsabilité principale de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés², a l'intention de mettre en oeuvre les recommandations y figurant qui concernent expressément le rôle des femmes dans le processus de développement des pays les moins avancés. Le Programme d'action cherche, entre autres, à assurer la pleine participation des femmes au processus du développement, en tant qu'agents et bénéficiaires, et également au processus de prise de décisions. Le Plan souligne la nécessité de renforcer les politiques en matière de population, les services de santé et les programmes d'éducation et de formation qui ont des répercussions sur la condition et le rôle de la femme, et en particulier la nécessité d'améliorer l'accès des filles et des femmes aux établissements d'enseignement et d'améliorer les soins de santé maternelle et infantile. Le Plan préconise également la création de mécanismes d'incitation appropriés pour les petits cultivateurs, notamment les femmes, et souligne la nécessité d'adopter des réglementations assurant l'accès des femmes aux technologies appropriées, ainsi qu'au crédit, à la propriété foncière et aux services de vulgarisation et d'appui agricoles.

A. Démarginalisation et activités expressément axées sur les femmes

10. La notion de démarginalisation, c'est-à-dire l'intégration des questions relatives aux femmes dans la planification, les programmes et les projets de développement et, en général, dans les activités d'ensemble, a été renforcée dans plusieurs organisations, notamment la FAO, l'ONUDI, UNIFEM, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'OMI, le PNUE, le Centre du commerce international et la Banque mondiale. L'inverse (c'est-à-dire des activités et des projets différenciés selon les sexes en vue de cibler les problèmes expressément propres aux femmes) se pratique également au sein de ces organisations ainsi que dans d'autres. Plus précisément, des organisations comme le Centre du commerce international et l'ONUDI soulignent l'utilité de ces programmes et projets spécifiques portant sur des besoins ou problèmes très précis pour intégrer les femmes dans les activités générales de développement.

B. Sensibilisation aux spécificités des hommes et des femmes

11. Un autre trait marquant des travaux menés par les organisations est le souci de mieux tenir compte, dans leurs activités, des spécificités de chaque sexe. La FAO a élaboré un Gender Assessment Code (code pour l'évaluation de la place réservée aux femmes) afin d'étudier l'impact que ses activités sur le terrain ont sur les femmes des campagnes. Elle a aussi aidé certains pays à effectuer des recensements agricoles prenant en considération les spécificités de chaque sexe et elle a participé à des consultations interorganisations sur les statistiques et les bases de données concernant les rôles respectifs des hommes et des femmes dans le domaine du développement agricole et rural. Grâce à certaines activités destinées à compléter le programme d'analyse sociale et d'analyse par sexe, ses autres services techniques pourraient tenir compte des problèmes sociaux et des spécificités de chaque sexe lors de l'élaboration des projets devant être exécutés dans d'autres secteurs. UNIFEM, l'ONUDI, l'OMI, la FAO et la Banque mondiale dispensent une formation interne aux problèmes spécifiques des hommes et des femmes, cherchent à mieux sensibiliser leur personnel aux difficultés liées aux distinctions fondées sur le sexe et encouragent notamment le recours à un langage non sexiste, tant pour la conception et le suivi des projets que dans la vie professionnelle et dans les domaines de la santé et de l'éducation. UNIFEM accorde beaucoup d'importance aux études consacrées aux stéréotypes féminins et aux écrits qui, en matière d'éducation, tendent à donner aux femmes une meilleure conscience de leur propre valeur. L'INSTRAW et UNIFEM cherchent toutes deux à promouvoir l'adoption de politiques agricoles soucieuses d'égalité entre les sexes, et à encourager la formation de chercheurs spécialisés dans l'analyse des distinctions fondées sur le sexe. L'INSTRAW a entrepris des travaux visant à faire en sorte que les données statistiques établies tant à l'échelon national que régional et international, puissent mieux tenir compte du rôle spécifique des femmes, tandis que l'ONUDI est en train de mettre sur pied une base de données industrielles intéressant spécifiquement les femmes. La FAO, le PNUD et la Banque mondiale s'efforcent actuellement d'élaborer de nouvelles stratégies et méthodes de formation susceptibles d'aider les pays en développement et les organismes des Nations Unies à concevoir des programmes et des projets incluant des analyses sociales et des analyses par sexe. A cet effet, il est prévu de former des

formateurs aux analyses du type décrit ci-dessus, de manière à ce que les activités générales de développement soient plus soucieuses d'égalité entre les sexes et à ce que les projets et programmes sectoriels prennent davantage en considération les problèmes sociaux et les problèmes liés aux distinctions fondées sur le sexe. Le PNUD cherche actuellement à élaborer une stratégie de développement humain reconnaissant à la femme un rôle déterminant pour ce qui est d'accroître la productivité agricole et de parvenir à un développement agricole durable. Le PNUE et le CNUEH prévoient de tenir compte des spécificités de chaque sexe dans leurs programmes de travail, projets et activités pour 1994. La Banque mondiale tente elle aussi d'orienter son action et sa réflexion dans un sens qui tienne compte des problèmes spécifiques des femmes, en privilégiant les stratégies de pays et les stratégies sectorielles qui tendent à promouvoir l'adoption de politiques nationales plus soucieuses d'égalité entre les sexes ainsi que sur la mise sur pied de mécanismes de crédit capables de répondre aux besoins des femmes.

C. Les femmes et l'environnement

12. Un signe qui témoigne d'une volonté accrue de mieux intégrer les femmes au développement est le souci nouvellement manifesté par les organisations de donner aux femmes un rôle important dans les activités qui ont trait à l'environnement. Bien que ces activités ne soient pas prévues dans le plan à moyen terme à l'échelle du système, de nombreuses organisations s'intéressent de près à la question. Les activités visant à susciter une prise de conscience accrue du rôle que peuvent jouer les femmes dans la réalisation d'un développement durable figurent parmi les principaux objectifs du programme Action 21³. Outre le PNUE qui est directement concerné par le problème, des organisations et organismes tels que la FAO, la CESAP, UNIFEM, le FNUAP, l'INSTRAW et le Département du développement économique et social du Secrétariat de l'ONU ont exprimé le souhait de poursuivre l'action entreprise en tenant pleinement compte des problèmes propres aux femmes dans les activités faisant suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et en veillant en particulier à ce que les politiques, décisions et mesures financières adoptées à l'échelon national et devant permettre une mise en oeuvre efficace du programme Action 21 et prennent dûment en considération ces questions et à ce que les femmes puissent participer aux décisions prises à plus haut niveau. UNIFEM devrait s'assurer que les problèmes prioritaires des femmes des régions rurales soient intégrés dans le programme Action 21 et que les paysannes sans terres, celles qui appartiennent à des populations autochtones et celles qui exploitent de petites propriétés agricoles aient leur mot à dire sur les priorités et les modalités d'exécution de ce programme. A l'heure actuelle, le Département du développement économique et social du Secrétariat de l'ONU est en train d'élaborer, avec le concours de l'INSTRAW, plus de 80 propositions types ayant trait à des problèmes, déjà soulevés dans Action 21 et qui concernent la contribution des femmes à l'instauration d'un développement écologiquement rationnel et durable, s'agissant en particulier des domaines suivants : démographie, formation à la gestion, énergie et ressources naturelles et activités rémunératrices.

13. Parmi les autres activités qui ont trait aux femmes et à l'environnement, on citera, notamment, un projet de l'UNESCO portant sur la contribution des femmes à la promotion de stratégies de rechange susceptibles d'améliorer l'environnement et les conditions de vie dans les zones urbaines marginalisées.

L'UNESCO a participé à l'organisation d'une conférence sur les femmes et l'environnement et a tenu un séminaire sur les moyens de sensibiliser les femmes aux problèmes de l'environnement. En outre, son programme intitulé l'Homme et la Biosphère tient compte de la participation et de la contribution des femmes à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement. La CESAP a prêté son concours à l'organisation d'une réunion régionale où l'on s'est penché sur le rôle des femmes dans l'instauration d'un développement écologiquement rationnel et durable. Le FNUAP a organisé, pendant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, des journées d'étude consacrées aux problèmes de population ainsi qu'au rôle des femmes dans le développement. La FAO offre un appui pour la tenue de stages de formation, la diffusion d'informations, l'élaboration de directives et de manuels et la conduite de travaux de recherche portant sur les problèmes de développement durable, de population et d'environnement, qui concernent notamment les paysannes. Le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, dont l'exécution a été confiée à la CNUCED, demande que les femmes soient associées à toutes les activités ayant trait à l'environnement.

D. Renforcement des capacités institutionnelles

14. Soucieuses de renforcer les moyens dont elles disposaient pour répondre aux préoccupations des femmes, les organisations ont mis en place, pour commencer, des centres de liaison pour les aider à catalyser et à renforcer les activités entreprises dans ce domaine. Dans bon nombre de cas, ces centres de liaison ont pris de l'importance et ont été transformés en services, groupes consultatifs ou divisions. C'est ainsi que la FAO s'est dotée de rouages supplémentaires tels que le Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement rural et a mis sur pied des groupes d'étude chargés de certaines tâches bien précises telles que l'élaboration d'un Gender Assessment Code (code pour l'évaluation de la place réservée aux femmes). Le Groupe consultatif sur le rôle des femmes dans le développement durable, qui a été créé par le PNUE en 1985, continue de sensibiliser les femmes au problème de l'environnement. Plus récemment encore (en 1991), le PNUE a constitué un groupe de travail spécial des Nations Unies sur les femmes et l'environnement, où sont représentés 12 organismes des Nations Unies ainsi que les institutions de Bretton Woods qui ont apporté des contributions importantes au programme Action 21. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a nommé un conseiller spécial pour les femmes, l'environnement et le développement. Le Centre du commerce international envisage de créer un service pour l'intégration des femmes au développement des échanges qui remplacera son centre de liaison actuel. La Banque mondiale qui a déjà un service qui s'occupe de la contribution des femmes au développement et qui vient récemment de nommer, dans les différentes régions, des spécialistes et des agents de coordination chargés de promouvoir la participation des femmes au développement, a doté son Institut de développement économique d'un coordonnateur des activités concernant les femmes et le développement, et a affecté des spécialistes de ces questions au Département de l'évaluation rétrospective des opérations (OED).

E. Participation accrue des organisations aux activités concernant les femmes et le développement

15. Dans l'ensemble, les organisations tendent à participer de plus en plus activement à l'exécution du plan à moyen terme à l'échelle du système. En

effet, de plus en plus nombreuses sont celles qui mènent des activités en rapport avec les programmes et sous-programmes de ce plan. Le tableau 1 montre que pour 19 des 23 sous-programmes, entre 1987, année où les recommandations formulées au titre du plan ont été adressées pour la première fois aux organismes du système, et 1991, le nombre d'organisations ayant participé aux activités prévues a augmenté. Le plan avait recommandé la participation de 28 organisations. En 1991, le nombre d'organisations ayant accepté d'exécuter le plan avait augmenté de 7 %. Dans l'annexe au présent rapport, on trouvera une liste des organisations qui, pendant la période 1992-1993, mènent des activités au titre de l'exécution du plan concernant les femmes et le développement.

F. Ressources consacrées aux activités relatives aux femmes

16. On trouvera au tableau 2 une estimation des ressources consacrées aux activités relatives aux recommandations formulées dans le plan. Compte tenu des difficultés et des problèmes évoqués plus haut (par. 5), il convient de réinterpréter en permanence ces données et de ne voir en elles non pas une analyse strictement quantitative mais une simple indication de l'intérêt que les organisations accordent au sujet. En outre, la valeur de ces informations est limitée pour plusieurs raisons : seules les données disponibles sont prises en compte pour différentes organisations; bon nombre d'activités connexes relèvent de divers autres secteurs; et surtout, une comptabilisation plus uniforme des ressources s'avère nécessaire. Enfin, les données concernant les ressources allouées pour le présent exercice biennal (1992-1993) font encore défaut pour plusieurs organisations.

17. Il ressort du tableau 2 que davantage de ressources sont consacrées à la question des femmes dans le développement. Dans le cadre de l'UNRWA, les services spécialisés en faveur des femmes ne sont pas compris dans les chiffres de 1990-1991 du fait qu'ils entrent dans le cadre du système de soins de santé primaires et que leurs coûts n'ont pas fait l'objet d'une estimation distincte. Toutefois, l'Office a fait savoir que pour l'exercice biennal en cours, les ressources étaient estimées à 279,5 millions de dollars, et qu'elles étaient destinées aux activités menées dans les domaines de l'éducation, de la santé, des secours et des services sociaux, éléments qui font également partie des indicateurs de base.

18. Les autres organisations ont elles aussi accordé une attention accrue aux questions relatives aux femmes, comme en témoigne le fait qu'environ 40 % des opérations de prêts de la Banque mondiale portaient sur des activités en faveur des femmes en 1991-1992, contre 30 % en 1990, 22 % en 1989 et 11 % en 1988. En 1992, sur un total de 226 projets, 85 comportaient des activités visant à intégrer les besoins des femmes dans les programmes de développement. Les domaines d'action prioritaire de la Banque mondiale étaient notamment l'éducation (au moins jusqu'au niveau secondaire), les services de santé et de planification de la famille, l'information, les crédits et autres mesures d'aide aux agricultrices et aux femmes chefs d'entreprise dans le secteur privé, et à la main-d'oeuvre salariée. De plus, tous les programmes de prêts en faveur de la population et des secteurs de la santé et de la nutrition comportent des éléments relatifs aux problèmes des femmes. Cette préoccupation se reflète également dans les opérations de prêts exécutées dans certains pays en faveur d'activités comme la gestion des ressources naturelles, l'approvisionnement en

Tableau 1

Organisations participant à des activités précises prévues dans le plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne les femmes et le développement, 1990-1995

Programme et sous-programme	Organisations visées dans le plan en 1987	Organisations ayant exécuté des activités en rapport avec le plan en 1988-1989	Organisations ayant accepté d'exécuter le plan en 1991
1. ELIMINER TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION DANS LES LOIS ET LES ATTITUDES			
1.1 Normes internationales	4	3	5
1.2 Encourager des attitudes plus positives en ce qui concerne le rôle des femmes dans le développement	18	17	20
2. ACCES AUX RESSOURCES PRODUCTIVES, AUX REVENUS ET AU DEVELOPPEMENT			
2.1 Tendances et politiques générales en matière d'emploi des femmes	14	5	14
2.2 Formation professionnelle et formation concernant les femmes et le développement	13	16	18
2.3 Alimentation et agriculture	14	12	16
2.4 Industries	11	6	12
2.5 Création d'entreprises et accès au crédit	7	11	13
2.6 Secteur non structuré	17	9	18
3. ACCES AUX SERVICES			
3.1 Santé, nutrition et planification de la famille	13	17	16
3.2 Alphabétisation et éducation	8	8	11
3.3 Logement, établissements humains, eau, énergie et transports	14	11	17
3.4 Autres types d'infrastructure sociale et services d'appui	13	11	16
4. PRISE DE DECISIONS			
4.1 Participation à la gestion et à la prise de décisions	14	8	17
4.2 Participation à des groupes, associations, coopératives, syndicats et autres organisations non gouvernementales	8	12	16
5. AMELIORATION DES MOYENS D'ACTION INTERNATIONALE			
5.1 Etablissement de statistiques et d'indicateurs	15	10	15
5.2 Diffusion de l'information	13	15	16
5.3 Recherche, analyse et diffusion des politiques	17	11	19
5.4 Coopération technique, formation et services consultatifs	16	24 ^a	19
5.5 Science et technique	8	12	10
6. APPROCHES GLOBALES DE LA QUESTION DES FEMMES ET DU DEVELOPPEMENT			
6.1 Analyse des rapports entre les facteurs affectant les femmes et le développement	18	6	21
6.2 Suivi, examen et évaluation des principes d'action de base et de l'expérience nationale	16	8	17
6.3 Renforcement des systèmes et mécanismes nationaux de planification et d'élaboration des politiques	11	10	12
6.4 Coordination des approches à l'échelle du système concernant les femmes et le développement	11	6	Système des Nations Unies

^a Si ce nombre paraît relativement élevé, c'est parce que pour l'établissement du présent rapport, on a pris en compte tous les projets comportant des activités de coopération technique pouvant être utiles aux femmes.

Tableau 2

Ressources ^a consacrées aux femmes et au développement
 (En millions de dollars des Etats-Unis)

Organisation	1988-1989 ^b	1990-1991 ^c	1992-1993
Organisation des Nations Unies	33,90	20,6	..
UNICEF	0,07	145,3	..
UNRWA	258,70	53,4	279,5
PNUD	4,90	16,7	..
FNUAP	16,10	7,0	..
PAM	323,90	552,0	..
OIT	44,10	46,7	..
FAO	86,30	89,2	..
OMS	109,30	358,0	..
UNESCO	8,40	2,3	4,6
ONUDI	3,20	4,5	4,3
Total	885,20	1 295,7	..

^a Estimations en tenant compte de toutes les sources de financement.

^b Analyse interorganisations des programmes.

^c "Rapport d'ensemble annuel du Comité administratif de coordination pour 1990" (E/1991/42 et Add.1 et 2).

eau et l'assainissement, les équipements urbains, l'infrastructure des transports, et les sources d'énergie.

II. APPLICATION DES OBJECTIFS DU PLAN A MOYEN TERME
 A L'ECHELLE DU SYSTEME EN CE QUI CONCERNE LES
 FEMMES ET LE DEVELOPPEMENT

19. Les organisations du système ont présenté des rapports sur un grand nombre d'activités relatives aux objectifs du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne les femmes et le développement. On trouvera ci-après un exposé général des activités correspondant à différents objectifs des sous-programmes.

1. Éliminer toutes les formes de discrimination dans les lois et les attitudes

1.1 Normes internationales

20. La Division de la promotion de la femme du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et l'OIT sont les principaux organismes du système chargés d'appliquer ce sous-programme. Par ailleurs, l'INSTRAW prend part à des activités de sensibilisation et d'éducation en diffusant des données d'information afin que les femmes connaissent mieux leur situation. Le PNUÉ s'attache particulièrement à sensibiliser les femmes aux problèmes de l'environnement et à faire en sorte qu'elles soient davantage associées à la gestion de ce secteur. La CESAP s'emploie, par l'intermédiaire de ses services consultatifs, à faire connaître la législation et organise des ateliers afin de familiariser les femmes avec leurs droits. La CEPALC publie des rapports, organise des réunions et mène des activités d'assistance technique portant sur l'amélioration du cadre juridique et institutionnel en vue de l'intégration des femmes au développement. Les évaluations et les plans d'action par pays de la Banque mondiale tiennent compte, dans l'examen de la situation des femmes dans le secteur productif et social, du cadre macro-économique, culturel et juridique de la participation des femmes au développement. Les conclusions des études juridiques portant sur la condition et les droits de la femme, et sur les liens entre les femmes et l'ajustement structurel, sont examinées dans des documents de synthèse.

1.2 Encourager des attitudes plus positives en ce qui concerne le rôle des femmes dans le développement

21. Comme suite aux recommandations du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, UNIFEM participe à des ateliers et des séminaires consacrés aux images stéréotypées de la femme et prête son concours aux associations féminines qui luttent contre la violence à l'égard des femmes. La CNUCED aide à promouvoir une image positive de la femme, à faire connaître ses droits, ainsi qu'à sensibiliser les hommes et les faire participer à l'élaboration et l'exécution de mesures visant à promouvoir le rôle des femmes et leur pleine participation au processus de décision. Les activités d'information, d'éducation et de communication du FNUAP portent sur des questions très variées : les rôles multiples des femmes et leurs contributions au développement, l'élimination des stéréotypes négatifs, l'apprentissage du rôle de parent, et les responsabilités des hommes et des femmes au sein de la famille. Le CNUÉH met au point des ateliers et des modules de formation, tandis que la CESAP effectue des études sur la condition des femmes et leur participation au développement. La CEPALC a entrepris des études portant sur les femmes dans différentes sociétés de la région, le rôle des organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement et les organisations de femmes dans la promotion du rôle des femmes dans le développement. L'OMI met au point des directives visant à faire participer les femmes à la formulation de programmes et de projets concernant les affaires maritimes.

2. Accès aux ressources productives, aux revenus et au développement

2.1 Tendances et politiques générales en matière d'emploi des femmes

22. Certaines organisations aident les femmes à acquérir les nouvelles compétences dont elles ont besoin lorsqu'elles changent d'emploi. A titre d'exemple, l'UNIFEM, en collaboration avec l'Institut pour les technologies nouvelles de l'Université des Nations Unies, effectue des recherches sur les incidences des nouvelles technologies sur l'emploi des femmes; la Banque mondiale, quant à elle, étudiera comment les établissements d'enseignement et de formation répondent à ces nouveaux besoins en matière de main-d'oeuvre.

2.2 Formation professionnelle et formation concernant les femmes et le développement

23. La CESAP appelle à la diversification des compétences techniques des femmes et formulera des directives à cet effet. UNIFEM appuie des activités visant à améliorer les compétences en matière de direction et d'organisation des femmes qui commencent à participer effectivement au processus de développement après avoir mené des activités au niveau de la communauté. Dans ses projets pilotes, l'UNESCO encourage l'accès des jeunes filles et des femmes à l'enseignement professionnel et technique, notamment dans le secteur agricole pour améliorer les compétences et la productivité des femmes en zone rurale. Des séminaires et des ateliers seront organisés pour que les femmes soient plus nombreuses à enseigner dans les établissements de formation professionnelle, ainsi que pour adapter les activités de formation aux besoins des femmes. En collaboration avec l'OIT, l'UNESCO organise un projet international visant à favoriser l'accès à l'éducation pour tous, notamment les jeunes filles et les femmes. La FAO aide à mettre au point des directives portant sur des formes non classiques d'éducation en matière de population à l'intention des femmes qui prennent part aux travaux agricoles et aux activités de développement rural.

2.3 Alimentation et agriculture

24. La FAO encourage l'élaboration de politiques et de stratégies relatives à la participation des femmes au développement dans le contexte du développement agricole et rural et le renforcement des groupes chargés de cette question au sein des ministères de l'agriculture, en vue d'intégrer les questions intéressant les femmes dans les programmes et projets nationaux. Elle fournit aussi une assistance pour renforcer les capacités nationales nécessaires à la gestion de projets agricoles axés sur les femmes, effectuer des recherches sur les facteurs liés au sexe dans les activités de production agricole et, le cas échéant, contribue à la planification et l'exécution de projets intéressant expressément les femmes rurales. Le PNUD achève actuellement l'élaboration d'une stratégie du développement humain pour une agriculture écologiquement viable qui mettra l'accent sur le rôle important des femmes dans l'amélioration de la productivité et de la viabilité de l'agriculture. En outre, les programmes de pays du PNUD tiennent compte de plus en plus de la mesure dans laquelle l'emploi, les activités génératrices de revenus dans l'agriculture, l'industrie artisanale et la petite industrie permettent aux femmes d'acquérir le minimum de moyens économiques considéré comme indispensable pour qu'elles puissent participer plus efficacement au développement. Les activités de l'UNESCO dans ce domaine comprennent la formation de formateurs ruraux et la

parution d'une publication sur le rôle des femmes dans les sociétés pastorales et agro-pastorales pour l'amélioration des terres arides et semi-arides. Chaque fois que cela est opportun et faisable, le CCI incorpore un élément relatif aux femmes dans les projets concernant le développement des marchés des matières premières et des produits agricoles. Les activités de recherche de la CESAP sur l'atténuation de la pauvreté et les groupes ruraux désavantagés portent aussi sur les femmes rurales. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) s'emploie à élaborer des programmes relatifs au développement rural intégré et à la substitution des cultures en vue de promouvoir l'accès des femmes à des rôles productifs. La Banque mondiale encourage l'accès des femmes aux programmes de vulgarisation agricole et aux technologies appropriées.

2.4 Industrie

25. Dans le cadre de ce sous-programme, l'ONUDI s'efforce de renforcer la contribution des femmes au processus d'industrialisation pour leur permettre de participer à la prise de décisions dans le secteur industriel et de bénéficier des avantages du développement. Le programme de l'ONUDI met l'accent, entre autres choses, sur l'intégration des femmes à l'élaboration et à la mise en oeuvre du cycle de programmes et de projets sur des études et des activités de recherche ayant trait à la participation des femmes au développement industriel, et à leur rôle à cet égard sur des programmes et projets qui sont expressément axés sur les femmes chefs d'entreprise, sur l'assistance aux programmes de formation technique pertinents et sur la mise au point de technologies appropriées destinées aux femmes rurales. L'industrialisation évoluant sans cesse, l'ONUDI juge essentiel d'aider les femmes à se tenir au fait des nouvelles tendances, telles que le passage de secteurs industriels fondés sur l'assemblage et à forte intensité de main-d'oeuvre à des procédés à fort contenu technologique et faisant appel à une main-d'oeuvre qualifiée. L'accès des femmes à l'éducation et à la formation devrait donc être facilité grâce à une assistance consultative visant à éliminer les pratiques et les obstacles juridiques et institutionnels qui nuisent aux femmes, à la diffusion d'informations sur le rôle qu'elles pourraient jouer dans le développement industriel et à l'augmentation des possibilités d'emploi qui leur sont offertes dans ce secteur. L'ONUDI encouragera la formation professionnelle des femmes et leur formation en matière de création d'entreprise et de gestion, tout en s'occupant de questions touchant l'industrie et la santé, la sécurité et les conditions de travail des travailleuses ainsi que les possibilités d'améliorer la productivité et les revenus des femmes grâce à des techniques permettant d'économiser le travail ou l'énergie et des techniques propres. La création d'une base de données sur ces questions fournira des informations quantitatives et qualitatives sur le rôle des femmes dans l'industrie.

26. D'autres organismes, comme la CESAP, fournissent des services consultatifs visant à encourager les femmes à entrer dans l'industrie et les secteurs techniques.

2.5 Création d'entreprises et accès au crédit

27. UNIFEM encourage une plus grande participation des femmes au commerce, à la création d'entreprises et à l'industrie. Entre autres activités, il formule des politiques financières tenant compte de la situation des femmes et élabore des

stratégies et des instruments visant à faciliter l'octroi de crédits aux femmes, en particulier aux femmes pauvres. Le PNUD encouragera la création de petites et moyennes entreprises pour donner aux femmes plus de possibilités de trouver un emploi ou d'exercer une activité génératrice de revenus dans des secteurs autres que celui de l'agriculture. La CESAP aussi s'emploie à faciliter l'accès des femmes au crédit et aux organismes de financement officiels. Conscient des nouvelles possibilités qui s'offrent aux femmes dans le secteur manufacturier, en particulier dans les secteurs liés à l'informatique, le CCI s'efforcera de les faire connaître et d'assurer la promotion des activités axées sur l'exportation. Il fournira aussi une assistance aux femmes chefs d'entreprise et aux femmes d'affaires dans les domaines des exportations et du commerce.

2.6 Secteur non structuré

28. En coopération avec le Département du développement économique et social, la FAO et l'OIT, l'INSTRAW élaborera des méthodes pour mesurer la contribution des femmes au secteur non structuré, qu'elle soit rémunérée ou non.

29. Le Département du développement économique et social encourage la mise en oeuvre de politiques favorables à une participation plus équitable des femmes aux secteurs structuré et non structuré et aide à accroître leur présence dans les petites entreprises minières artisanales, notamment en élaborant des directives pour le développement de ces entreprises qui tiennent dûment compte des questions concernant les femmes. La CEPALC a étudié la question de la contribution des femmes au secteur non structuré dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et la CESAP fera rapport à la Commission de la condition de la femme sur le rôle des femmes dans le secteur non structuré dans la région de l'Asie et du Pacifique. L'UNESCO a organisé une réunion sur le rôle des femmes dans le secteur non structuré car ce secteur contribue au développement des économies interdépendantes des différents pays du monde. D'autres activités ont pour objet d'étudier comment éviter aux femmes travaillant dans ce secteur de devenir vulnérables. L'UNESCO appuiera aussi des activités visant à faire comprendre aux planificateurs qu'il est nécessaire d'élaborer des programmes de formation adaptés aux femmes travaillant dans le secteur non structuré.

3. Accès aux services

3.1 Santé, nutrition et planification de la famille

30. Le FNUAP continue ses nombreuses activités dans les domaines de la santé maternelle et infantile et de la planification de la famille. Il participe aussi, en les appuyant, à des programmes exécutés dans le cadre de l'initiative pour une maternité sans risque de la Banque mondiale, au Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine de l'OMS, et à la révision de la publication de l'UNICEF : Savoir pour sauver. Le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS ont établi conjointement une brochure médicale sur les accoucheuses traditionnelles. Le FNUAP aide aussi les organisations de femmes à renforcer leurs capacités de promotion de la santé génésique dans une perspective de femmes. La CESAP travaille sur les déterminants de la fertilité, la gestion des systèmes d'information pour la santé maternelle et infantile et les programmes de planification de la famille, et réalise des études sur l'acceptation de la planification de la famille. La CEPALC a entrepris une étude sur la santé des jeunes mères, en particulier sur

les grossesses d'adolescentes, et a réalisé une autre étude sur le rôle prépondérant que les femmes pourraient jouer pour les questions de population. L'UNESCO, dans le cadre des préparatifs du Congrès international sur l'éducation en matière de population et le développement, qui doit se tenir en Turquie en 1993, publiera une étude basée sur 20 ans d'action et d'expérience dans le domaine de l'éducation et de la population. Le Département du développement économique et social a présenté des documents sur les questions liées à la participation des femmes au développement lors de réunions consacrées à la population et aux femmes. La FAO fournit une assistance pour l'élaboration de directives sur l'éducation extrascolaire en matière de population pour les femmes travaillant dans l'agriculture et le développement rural. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) aborde la question du rôle des femmes dans le cadre de la Décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues et du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Dans ce contexte, le PNUCID, en collaboration avec l'OMS, l'INSTRAW et la Division de la promotion de la femme, coordonne l'élaboration d'un document sur les femmes, l'abus des drogues et le contrôle des drogues, qui doit être présenté à la Réunion spéciale interorganisations de 1994 sur la coordination des activités dans la lutte internationale contre l'abus des drogues. Il élabore aussi des directives sur les foetopathies associées à l'abus des drogues.

31. L'augmentation du taux de prévalence et la propagation de l'infection VIH et du sida a des répercussions de plus en plus importantes sur les femmes et les enfants. L'OMS, principale organisation dans le domaine de la santé, aborde cette question dans le cadre de son Programme mondial de lutte contre le sida. Différentes organisations s'efforcent aussi, de leur côté, de lutter contre ces problèmes. Ainsi, l'UNESCO a réalisé une étude sur l'éducation pour la prévention du sida et le rôle des femmes et compte organiser des séminaires régionaux sur ce thème. Les projets du FNUAP sur l'éducation en matière de population destinés aux femmes et aux filles, dont plusieurs sont exécutés par l'UNESCO, portent notamment sur des thèmes liés à la condition de la femme et à la prévention du sida. Le PNUCID coopère avec l'OIT, la FAO, l'OMS, la CEPALC et l'INSTRAW à la mobilisation des femmes toxicomanes afin qu'elles suivent un programme de réadaptation, à un projet sur les femmes et l'infection VIH et à un autre projet sur le rôle des femmes dans la prévention du trafic des drogues. Le PNUCID entend présenter à la Commission de la condition de la femme et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes des documents sur les femmes, la consommation de drogues et le sida.

3.2 Alphabétisation et éducation

32. L'UNESCO met l'accent sur l'alphabétisation des femmes rurales et sur la création et le renforcement des capacités des femmes en matière de prise de décisions. Dans le cadre de l'application des recommandations de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui s'est tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990, l'UNESCO appuie l'alphabétisation fonctionnelle, la formation professionnelle, la formation du personnel d'alphabétisation et la production de matériaux d'information sur la santé utiles aux femmes et aux enfants des zones rurales, aux fillettes et aux femmes appartenant à des groupes ethniques et autochtones. L'Organisation lance un programme de recherche sur les femmes et l'éducation des adultes, qui comprend des activités visant à promouvoir l'autonomie des femmes. Des études de cas ont porté sur les conditions de

l'accès des filles, y compris celles de groupes désavantagés, à l'enseignement primaire. La publication de l'UNESCO sur la participation des femmes dans les domaines de la culture et des arts présente la situation au cours des 10 dernières années et, en particulier, les entraves culturelles à l'exercice de leurs droits par les femmes. L'UNESCO continue ses activités relatives aux questions suivantes : la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, qui contient des dispositions visant à éliminer les entraves à l'éducation des filles et à faciliter l'accès à toutes les formes d'enseignement, y compris l'enseignement de haut niveau dans toutes les disciplines; la recommandation sur le statut du personnel enseignant en vue d'assurer l'égalité des chances entre les sexes pour ce qui est de l'accès à l'enseignement; et la recommandation sur le développement de l'éducation des adultes, y compris les femmes. Les activités de l'UNESCO relatives à l'amélioration du rôle des femmes abordent aussi la question de la contribution des femmes à la lutte contre la pauvreté, à l'alphabétisation et à la prévention de l'usage des drogues, en particulier par de jeunes femmes. Le PNUD aborde la question de l'inégalité entre les sexes en matière d'éducation en mettant l'accent sur les mesures visant à faciliter l'accès des filles à l'enseignement grâce à l'appui des parents et de la communauté, à la réduction des tâches ménagères, à l'égalité des possibilités de formation pour les enseignantes et à l'éducation extrascolaire pour les femmes. Le programme du PNUD relatif à l'éducation pour tous aborde les questions de l'éducation de base, de la formation des femmes et des filles et de l'apprentissage visant à assurer l'égalité entre les sexes.

3.3 Logement, établissements humains, eau, énergie et transports

33. Les différentes activités du CNUEH comprennent des recherches, des réunions d'experts et des ateliers et concernent la sensibilisation aux problèmes spécifiques aux femmes dans les programmes relatifs aux établissements humains et les conditions de vie des femmes chefs de ménage. L'initiative du PNUD sur la promotion du rôle des femmes dans les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de portée mondiale, appuie la participation des femmes aux activités liées à un approvisionnement en eau et à un assainissement qui soient durables, utilisés efficacement et écologiquement rationnels. La CESAP fait connaître la participation des femmes dans le domaine des établissements humains, la gestion et la préservation des ressources en eau et l'urbanisation. Le Département du développement économique et social, l'INSTRAW, UNIFEM et la CESAP appuient des activités connexes telles que l'élaboration de modules de formation, la diffusion de techniques d'approvisionnement en eau et de techniques énergétiques et la promotion de techniques de base du biogaz écologiquement rationnelles.

3.4 Autres types d'infrastructure sociale et services d'appui

34. Plusieurs entités, comme UNIFEM, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Banque mondiale et l'UNRWA, exécutent des activités en vue de fournir des secours directs aux réfugiés et aux personnes déplacées, dont un grand pourcentage sont des femmes. Les projets exécutés par le PNUD avec la participation d'organisations comme l'OIT, l'OMS/OPS, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'organisations non gouvernementales fournissent une assistance à ce groupe de population grâce à des services d'éducation de base, de promotion de la santé, de développement communautaire et de production

de revenus et à des initiatives visant à réintégrer les réfugiés dans leur société d'origine. UNIFEM et la CEPALC ont appuyé des activités relatives à l'élimination de la violence contre les femmes réfugiées et au sein de la famille. Les études de la Banque mondiale sur la pauvreté abordent la question de l'amélioration des services sociaux destinés aux groupes vulnérables cibles, y compris les femmes.

4. Prise de décisions

4.1. Participation à la gestion et à la prise de décisions

35. Le Département du développement économique et social, la CESAP, le FNUAP, le CNUEH, l'OMI et le CCI favorisent la participation des femmes à la gestion administrative, grâce aux activités suivantes : formation de dirigeantes politiques, diffusion de méthodes et techniques propres à aider les femmes à participer davantage à la gestion des affaires publiques et à la vie politique, multiplication des possibilités d'emploi dans la fonction publique, sensibilisation des autorités à la nécessité d'assurer une formation appropriée, offre de bourses de formation pour occuper des postes de niveau élevé dans le secteur maritime et formation de spécialistes de la santé. Le FNUAP appuie des activités d'encadrement internes, telle la création d'un sous-comité sur les femmes, la population et le développement, qui s'occupe notamment de la question de l'égalité des chances à tous les niveaux de responsabilité et de décision et à tous les échelons de l'administration. Le PNUD s'attachera à faire davantage appel aux femmes pour l'exécution de ses projets, notamment aux experts nationaux de sexe féminin. Il élabore en ce moment des directives pour la promotion du personnel de direction féminin.

4.2. Participation aux groupes, associations, coopératives, syndicats et autres organisations non gouvernementales

36. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et UNIFEM mènent des activités de recherche, de plaidoyer et de formation visant à favoriser les associations féminines et regroupements de femmes, encourager les oeuvres philanthropiques en faveur des femmes au niveau communautaire et former des organisations féminines non gouvernementales à la mobilisation de fonds destinés à promouvoir la santé et l'éducation des femmes, ainsi que leur progrès dans les domaines social et politique. Le CCI aide les entreprises et coopératives de femmes à améliorer leurs techniques de production et leurs compétences dans le domaine de la commercialisation. La Banque mondiale pour sa part encourage les établissements de formation à la gestion des entreprises à recruter des entrepreneurs de sexe féminin et des dirigeantes d'organisations féminines.

5. Amélioration des moyens d'action internationale

5.1. Statistiques et indicateurs

37. Des organisations telles que la FAO, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, UNIFEM, la CEE, la CESAP, le Département du développement économique et social, le PNUD, l'ONUDI, l'OMI, le CCI et la Banque mondiale mènent de nombreuses activités dans ce domaine.

38. La Base de données des Nations Unies sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes a été créée. Le document intitulé Les femmes dans le monde : des chiffres et des idées, 1970-1990⁴, auquel ont participé le FNUAP, l'UNICEF, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, la Division de la promotion de la femme et UNIFEM, a été publié. Le Département du développement économique et social, en coopération avec le sous-groupe de la participation des femmes au développement du Groupe consultatif mixte des politiques, donne suite à des demandes d'assistance pour la mise au point de bases de données apparentées. En outre, le Département accorde la priorité à deux autres questions dans le domaine des statistiques concernant les femmes, à savoir, l'amélioration des statistiques relatives à la participation des femmes au secteur non structuré et l'assistance à la création de bases de données nationales sur les femmes, la population et le développement. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme offre des services de formation et des services consultatifs en vue d'améliorer le système international de classification type. Les statistiques figurant dans le Rapport mondial sur le développement humain⁵ publié par le PNUD sont ventilées par sexe. L'OMI et le CCI s'emploient à élaborer des bases de données sur les femmes dans leurs domaines de compétence respectifs. La CESAP publie des statistiques sur les femmes dans la région, et mène des activités de formation et de services consultatifs sur l'amélioration de ces statistiques. Bien que la CEE n'ait pas de mandat spécifique en ce qui concerne la participation des femmes au développement, elle réalise sur cette question des études dans le cadre d'autres études fondamentales. Une étude sur le travail des femmes à temps partiel et une autre sur la situation démographique, sociale et économique des femmes âgées ont été effectuées dans le cadre de l'étude annuelle sur l'économie et d'études sur les questions relatives au vieillissement de la population dans la région. Les activités de la CNUCED dans ce domaine sont axées sur la préparation d'indicateurs sociaux et économiques relatifs à la situation de la femme dans les pays les moins avancés. La FAO aide à mettre en place des mécanismes visant à améliorer la collecte de données par sexe dans les recensements sur l'agriculture et le développement rural.

5.2. Diffusion de l'information

39. L'UNESCO publie ou produit des magazines, des journaux, des programmes de télévision et du matériel audio-visuel destinés à diffuser des informations sur la condition féminine. L'instauration du Programme d'universités d'été donne aux femmes travaillant dans des domaines tels que l'enseignement, le journalisme, la télévision, l'industrie et les sciences sociales, l'occasion de discuter du rôle des femmes dans le processus de démocratisation et dans les domaines culturel et politique. La CESAP continue de publier le bulletin du Réseau d'information Asie-Pacifique pour les femmes. Elle publie également deux répertoires - l'un sur les femmes experts en Asie et dans le Pacifique, et l'autre sur les agents de coordination nationaux pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique. Les activités de l'OMI en ce qui concerne les questions relatives aux femmes dans le secteur maritime sont notamment la création d'un réseau, l'utilisation de matériel audio-visuel contribuant à faire connaître les possibilités d'emploi et la sensibilisation des établissements de formation dans ce secteur.

5.3. Recherche, analyse décisionnelle et diffusion

40. Les activités de recherche que l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme mène sur les femmes, l'environnement et le développement durable mettent notamment en évidence l'impact des politiques de l'environnement sur les femmes. UNIFEM incite les producteurs et les utilisateurs de statistiques à déterminer dans quelle mesure les situations particulières des femmes et des hommes sont prises en considération dans la collecte, l'analyse et l'utilisation de l'information, ainsi que dans les activités de recherche. Le Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1993⁶ et l'Etude sur l'économie mondiale⁷, publiés par le Département du développement économique et social, examinent des questions intéressant les femmes, notamment les obstacles particuliers qui empêchent les femmes d'accéder au courant dominant de l'activité économique et entravent leur progrès socio-économique. Les études de l'UNESCO sur le rôle des femmes dans l'élaboration des politiques de l'éducation dans les Caraïbes ont mis l'accent sur les besoins particuliers des deux sexes dans l'éducation. On effectuera également des recherches sur les questions concernant les femmes et des études de faisabilité sur la création d'une base de données concernant leurs activités; une étude sera publiée sur les conséquences pour les femmes, de la période de transition actuelle dans les pays d'Europe centrale et orientale. Toutes les organisations du système des Nations Unies participent à la préparation de l'Enquête mondiale sur le rôle des femmes dans le développement de 1994. Celle-ci devrait déterminer les obstacles au rôle économique des femmes dans les secteurs clefs du développement, l'accent étant mis en particulier sur les aspects socio-économiques des nouvelles tendances en ce qui concerne les femmes et l'éducation, la santé, la population, la répartition des revenus, l'emploi et l'environnement, ainsi que la participation des femmes à la prise de décisions dans les domaines économique et politique et leur rôle économique aux niveaux national, régional et international.

5.4. Coopération technique, formation et services consultatifs

41. Le PNUD, la FAO et l'Institut de développement économique de la Banque mondiale ont organisé en commun un programme de formation visant à sensibiliser les participants aux besoins particuliers des femmes. L'UNESCO finance la formation d'enseignantes dans les zones rurales, mettant l'accent sur la relation entre l'éducation et le développement. La CEPALC offre une assistance technique portant notamment sur la recherche, la collecte et l'échange d'informations, et la création d'un réseau d'institutions pour encourager la participation des femmes à la culture. L'OMI appuie l'organisation de séminaires et l'établissement de directives à l'intention des femmes diplômées de la World Maritime University et de l'Institut du droit maritime international. Les activités de formation du CCI sont axées sur le développement du potentiel des femmes d'affaires et des cadres féminins à tous les niveaux de responsabilité, en particulier dans les domaines des opérations et techniques d'importation.

5.5. Science et technique

42. Les activités de l'UNESCO ont consisté notamment à appuyer un réseau de femmes travaillant dans le domaine de la science et de la technique; à coopérer avec le Conseil international des Unions scientifiques pour la réalisation d'une

étude sur les femmes et les jeunes filles dans le domaine des mathématiques; à collaborer avec des établissements d'enseignement supérieur en Amérique latine pour établir des directives en matière d'enseignement de la science et de la technologie qui prennent en considération les besoins et les intérêts des jeunes filles et des femmes, tout en maintenant des contacts avec un réseau international approprié et des institutions compétentes pour appliquer ces directives; à financer des voyages d'étude et des bourses permettant aux femmes de participer à des cours de formation scientifique. En janvier 1993, l'UNESCO a organisé la première conférence de la Third World Organization for Women in Science. Elle finance une clinique scientifique pour encourager les jeunes filles à choisir une carrière scientifique et offre des bourses pour la formation de femmes dans le domaine scientifique. UNIFEM diffuse à l'intention des femmes, des informations sur la science et la technique et finance des activités de biotechnologie pour les femmes participant à la commercialisation de ces techniques.

6. Participation des femmes au développement : perspectives générales

6.1. Analyse de la corrélation entre les facteurs influant sur la participation des femmes au développement

43. Les activités de la CESAP ont consisté notamment à établir 16 rapports de pays sur l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme continuera d'évaluer les stratégies et programmes de développement, en particulier ceux qui se rapportent aux effets du crédit sur une période donnée; cette évaluation permettra également d'établir des modèles pour les projets d'octroi de crédit. La CESAP organisera également une réunion d'experts préparatoire à la Conférence ministérielle sur la participation des femmes et le développement (1993), ainsi qu'un atelier d'ONG sur la participation des femmes au développement dans les pays de l'Asie et du Pacifique. UNIFEM étudiera les résultats de l'évaluation des projets du Fonds relatifs à la technologie et au crédit afin de s'en servir pour ses futures activités dans ces domaines. La Banque mondiale étudie les relations entre les femmes, la pauvreté et le développement économique.

6.2 Suivi, examen et évaluation des directives fondamentales et des expériences nationales

44. UNIFEM envisage de poursuivre les activités relatives aux recommandations au titre du chapitre 24 d'Action 21, intitulé "Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable", en particulier les activités relatives au suivi des programmes d'action visant à favoriser la participation des femmes au développement et à l'obligation de la communauté internationale de rendre compte des mesures prises à cet égard. Les activités du CNUEH ont consisté notamment à élaborer des méthodes et à établir des indicateurs en vue d'évaluer la participation des femmes à l'application de la Stratégie mondiale du logement dans divers pays.

6.3 Renforcement des structures et mécanismes nationaux de planification et de décision

45. UNIFEM lance des initiatives en vue d'aider les structures nationales à participer à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui se tiendra à Beijing en 1995. En collaboration avec l'UNICEF, il parraine des réunions de mécanismes nationaux en vue de faciliter la création de capacités et d'encourager l'échange d'informations sur des questions particulières. Il envisage d'effectuer un examen des mécanismes nationaux et des organisations non gouvernementales en vue d'élargir le partenariat pour l'établissement des futurs programmes. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme associe les mécanismes nationaux pertinents à toutes ses activités de formation. La CESAP financera des réunions d'experts dans le cadre des préparatifs de la deuxième Conférence ministérielle sur la participation des femmes au développement (1993), ainsi que des ateliers et des études portant notamment sur l'intégration des problèmes des femmes dans la planification du développement.

6.4 Coordination des approches à l'échelle du système concernant les femmes et le développement

46. UNIFEM participe au Sous-Groupe de travail sur les femmes et le développement du Groupe consultatif mixte des politiques ainsi qu'au Groupe spécial de travail sur les femmes et le développement constitué conjointement par l'ONU et les institutions financières. La FAO a mis en place divers groupes et équipes de travail pour relancer ses travaux sur les femmes et le développement. Outre un code, elle a mis au point un système d'évaluation qui complète son dispositif d'intégration systématique, dans ses programmes ordinaires, des questions relatives à la sensibilisation aux problèmes des femmes et à l'intégration des femmes dans le développement. A l'échelon central, un fonctionnaire de rang élevé aide divers services techniques de l'Organisation à incorporer les questions relatives aux femmes dans leurs programmes de travail respectifs. La FAO, UNIFEM, l'ONUDI, le PNUE, le Département du développement économique et social, la CEPALC et le Centre du commerce international participent aux préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui doit se tenir à Beijing en 1995, soit en organisant des réunions préparatoires régionales (comme c'est le cas de la CEPALC), soit en réalisant des études et en établissant des documents de travail, par exemple.

III. CONCLUSIONS

47. L'examen de l'évolution des activités des organismes des Nations Unies montre une perception et une prise en compte accrues de la question de l'intégration des femmes dans le développement économique, comme en témoignent, par exemple, les instruments qu'ils ont élaborés pour encourager l'intégration des femmes dans des secteurs tels que l'agriculture, l'industrie, l'éducation, le commerce, la lutte contre la drogue et les affaires maritimes. En outre, ces organismes reconnaissent et favorisent le rôle grandissant des femmes dans la recherche d'un développement écologiquement durable, objectif important d'Action 21 et d'autres documents établis lors de la récente Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

48. Une autre indication montre bien que les organismes intègrent de plus en plus les questions relatives aux femmes dans leurs activités : bon nombre d'entre eux renforcent leurs centres de coordination pour les femmes et en font un usage plus efficace. En donnant de plus en plus d'importance à ces centres et, à mesure que leurs responsabilités s'accroissent, en les intégrant dans des entités organisationnelles plus vastes, les organismes des Nations Unies cessent de traiter les questions relatives aux femmes comme des questions secondaires.

49. Si les progrès sont particulièrement sensibles dans les activités menées à l'échelon mondial, comme celles qui relèvent du sous-programme sur les normes internationales ou du programme sur l'amélioration des moyens d'action internationale, ils sont moins évidents dans les activités menées à l'échelon national.

50. En dépit de ces tendances globales encourageantes, il reste encore beaucoup à faire à l'échelle du système et en matière de coordination pour que les activités de développement des organismes - qu'elles soient normatives, opérationnelles ou de programmation - reflètent pleinement l'importance du rôle et de la contribution des femmes dans le processus de développement et celle de leur contribution. Le deuxième plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne les femmes et le développement pour la période 1996-2001 et la convocation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes devraient donner un nouvel élan aux efforts qui sont faits à ce niveau.

Notes

¹ Voir Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, Nairobi, 15-26 juillet 1985 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.85.IV.10, chap. I, sect. A).

² Voir Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 31 août-14 septembre 1990 (A/CONF.147/18, première partie).

³ Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, (A/CONF.151/26, vol. I, chap. I, annexe II).

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.XVII.3.

⁵ Programme des Nations Unies pour le développement, New York, 1993.

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.IV.2.

⁷ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.92.II.C.1.

Annexe

ORGANISMES APPLIQUANT LE PLAN A MOYEN TERME A L'ECHELLE DU
SYSTEME EN CE QUI CONCERNE LES FEMMES ET LE DEVELOPPEMENT
EN 1992-1993

1. Eliminer toutes les formes de discrimination dans les lois et les attitudes
 - 1.1 Normes internationales UNIFEM, Banque mondiale, ONU (CEPALC), UNESCO, FAO, PNUE, INSTRAW
 - 1.2 Encourager des attitudes plus positives en ce qui concerne le rôle des femmes dans le développement UNIFEM, UNESCO, FNUAP, FAO, Banque mondiale, ONUDI, OMI, INSTRAW, ONU (CESAP, CEPALC, PNUE, CNUCED, Habitat)
2. Accès aux ressources productives, aux revenus et au développement
 - 2.1 Tendances et politiques générales en matière d'emploi des femmes UNIFEM, OMI, ONUDI, ONU (CESAP), Banque mondiale
 - 2.2 Formation professionnelle et formation concernant les femmes et le développement ONU (PNUCID, PNUE, CESAP, Habitat), UNIFEM, FAO, ONUDI, FNUAP, Banque mondiale, PNUD
 - 2.3 Alimentation et agriculture FAO, UNIFEM, Banque mondiale, INSTRAW, ONU (CESAP, CEE, PNUCID, PNUE), ONUDI, PNUD, CCI
 - 2.4 Industrie ONUDI, UNIFEM, ONU (CESAP), Banque mondiale
 - 2.5 Création d'entreprises et accès au crédit UNIFEM, FAO, FNUAP, Banque mondiale, ONU (CESAP), ONUDI, INSTRAW, PNUD, CCI
 - 2.6 Secteur non structuré INSTRAW, UNIFEM, ONU (CESAP, CEPALC, Département du développement économique et social, CNUCED), ONUDI, FAO, Banque mondiale, PNUD, UNESCO

3. Accès aux services

- 3.1 Santé, nutrition et planification de la famille FNUAP, FAO, Banque mondiale, ONU (UNRWA, CEPALC, Département du développement économique et social, PNUCID, PNUE, CNUCED), ONUDI, UNIFEM
- 3.2 Alphabétisation et éducation UNESCO, ONU (PNUE, UNRWA, CESAP), FNUAP, Banque mondiale, OMI, UNIFEM, PNUD
- 3.3 Logement, établissements humains, eau, énergie et transports ONU (Habitat, CESAP, CEPALC, PNUE, Département du développement économique et social), FAO, INSTRAW, UNIFEM, ONUDI, Banque mondiale, PNUD
- 3.4 Autres types d'infrastructure sociale et services d'appui ONU (UNRWA, CEPALC, CEE), Banque mondiale, FNUAP, UNIFEM

4. Prise de décisions

- 4.1 Participation à la gestion et à la prise de décisions ONU (CNUCED, PNUE, Département du développement économique et social, CESAP, Habitat), FNUAP, ONUDI, FAO, OMI, INSTRAW, PNUD, CCI, UNIFEM
- 4.2 Participation à des groupes, associations, coopératives, syndicats et autres organisations non gouvernementales INSTRAW, UNIFEM, ONU (PNUCID, CEPALC, Habitat), FAO, FNUAP, Banque mondiale, PNUD, CCI

5. Amélioration des moyens d'action internationale

- 5.1 Etablissement de statistiques et d'indicateurs ONU (Département du développement économique et social, CESAP, CEA, CEE, Habitat, PNUCID, CNUCED), INSTRAW, FAO, UNIFEM, Banque mondiale, FNUAP, PNUD, OMI, ONUDI
- 5.2 Diffusion de l'information ONU (PNUE, CESAP, CEPALC, Habitat, PNUCID, CNUCED), INSTRAW, FAO, UNIFEM, Banque mondiale, FNUAP, OMI, PNUD, CCI

- | | | |
|-----|--|---|
| 5.3 | Recherche, analyse et diffusion des politiques | ONU (Département du développement économique et social, CEPALC, CESAP, Habitat, CNUCED, PNUCID), INSTRAW, UNIFEM, UNESCO, FAO, FNUAP, ONUDI, Banque mondiale, PNUD |
| 5.4 | Coopération technique, formation et services consultatifs | ONU (Département du développement économique et social, Habitat, CEPALC, CEE, CESAP, PNUE), UNIFEM, FAO, ONUDI, INSTRAW, UNESCO, OMI, FNUAP, Banque mondiale, PNUD, CCI |
| 5.5 | Science et technique | ONUDI, FAO, ONU (PNUE), UNIFEM, UNESCO, OMI, CCI |
| 6. | <u>Approches globales de la question des femmes et du développement</u> | |
| 6.1 | Analyse des rapports entre les facteurs affectant les femmes et le développement | ONU (CESAP, PNUE, CNUCED, Habitat), INSTRAW, UNIFEM, OMI, FAO, UNESCO, ONUDI, Banque mondiale |
| 6.2 | Suivi, examen et évaluation des principes d'action de base et de l'expérience nationale | ONU (CESAP, Habitat, PNUCID), UNIFEM, Banque mondiale, FNUAP, FAO, ONUDI, PNUD |
| 6.3 | Renforcement des systèmes et mécanismes nationaux de planification et d'élaboration des politiques | ONU (CESAP), UNIFEM, INSTRAW, FNUAP, FAO, PNUD, CCI |
| 6.4 | Coordination des approches à l'échelle du système concernant les femmes et le développement | ONU (Département du développement économique et social, UNIFEM, PNUE, Habitat, CEPALC, CESAP), FAO, FNUAP, INSTRAW, CCI |
